



**DELIBERATION N° 23/105 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA RÉHABILITATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES
ET LA RÉNOVATION DE L'INTERNAT POUR LA SECTION ARTS PLASTIQUES
DU LYCÉE CLÉMENCEAU DE SARTÈ**

**CHÌ APPROVA A RIABILITAZIONI DI LUCALI PIDAGOGICHI
È U RINNOVU DI L'INTERNATU PÀ A SIZZIONI ARTI PLASTICHI
DI U LICEU CLEMENCEAU DI SARTÈ**

REUNION DU 26 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet, la Commission Permanente, convoquée le 18 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** l'article L. 215-1 du Code de l'éducation,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'opération de réhabilitation de locaux pédagogiques et de rénovation de l'internat pour la section arts plastiques du lycée Clémenceau de SARTE, telle que décrite dans le rapport en annexe.

ARTICLE 2 :

FIXE le montant de l'opération à 1 555 000 € TTC (1 400 000 € HT).

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter un cofinancement de 900 000 € HT au titre de la Dotation Spéciale aux Investissements des Départements 2023.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 juillet 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIABILITAZIONI DI LUCALI PIDAGOGICHI È RINNOVU
DI L'INTERNATU PÀ A SIZZIONI ARTI PLASTICHI DI U
LICEU CLEMENCEAU DI SARTÈ**

**RÉHABILITATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES ET
RÉNOVATION DE L'INTERNAT POUR LA SECTION ARTS
PLASTIQUES DU LYCÉE CLÉMENCEAU DE SARTÈ**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Née d'un constat national d'absence de réponse, sous statut scolaire, à une demande croissante de préparation aux études supérieures artistiques, une classe CPES Arts a ouvert à la rentrée 2013 dans l'académie de Corse au lycée de Sartè, après approbation par l'Assemblée de Corse.

Il s'agit, dans une formation spécifique visant à l'excellence, de préparer des étudiants aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'arts, de design, d'architecture... et d'y réussir leurs études sur la base d'acquis solides.

Elle permet aux bacheliers d'accéder à une mise à niveau des exigences des formations artistiques supérieures des domaines arts plastiques et visuels, de l'architecture, de design ou de la création numérique.

Adossée au fort potentiel d'un lycée et de ses équipes, pour consolider la culture générale qui est gage de réussite dans les cursus visés, cette formation apporte méthodes, expériences et connaissances pour développer les fondamentaux de la culture plastique et artistique attendue. Elle permet, dans la préparation des concours, de développer compétences, savoirs, méthodes et autonomie pour développer un projet à visée artistique et le dossier de travaux personnels support de nombre d'épreuves.

Les bacheliers des différentes séries présentent des niveaux hétérogènes. Ils peuvent être déroutés face à certains contenus et spécificités des concours d'entrée auxquels ils ne sont pas préparés.

Une année de classe préparatoire est alors recommandée pour accéder sereinement à ces écoles d'art, d'arts décoratifs, de design, de la création numérique ou d'architecture.

Cette formation est créée pour permettre aux étudiants de découvrir et de conforter le domaine des études artistiques dans une approche soutenue et tournée vers les concours.

La classe préparatoire les accompagne dans les choix d'orientation correspondant à leurs capacités et à leur profil professionnel, à travers la culture et l'engagement artistique.

Elle ouvre aux différentes pratiques artistiques qui s'inscrivent dans les métiers de la création. En outre, elle offre la possibilité de réaliser un dossier personnel dans des conditions optimisées. Le développement de ce projet artistique est ainsi accompagné dans une adaptation étroite aux contraintes spécifiques de chaque

concours des écoles supérieures d'Art. Il s'agit ainsi d'améliorer les chances de réussite.

Pour la Collectivité de Corse, l'implantation choisie à Sartè s'appuyait sur une structure d'hébergement existante (internat), des locaux avec équipement en renouvellement et un partenariat fort avec les structures culturelles et les collectivités territoriales.

1. Le constat

La section nouvelle s'est développée progressivement au sein des locaux du lycée. Des espaces pédagogiques ont été progressivement aménagés dans le bâtiment central, qui n'apportent cependant pas la qualité d'usage attendue et se révèlent insuffisants au regard du développement de la section par l'accueil de plus en plus d'élèves du secondaire (seconde, première, terminale) et d'étudiants par la classe préparatoire.

Par ailleurs, les conditions d'accueil en internat, si elles sont suffisantes en termes de capacités, n'offrent pas les dispositions et services attendus par les étudiants provenant de l'ensemble de la Corse et du Continent.

L'utilisation de l'internat durant le week-end n'est pas possible en l'état, obligeant les étudiants à rechercher des solutions palliatives souvent insatisfaisantes.

2. Le projet

Le projet présenté participe à la mise en œuvre des compétences de la Collectivité de Corse au titre de l'article L. 4424.2 du code général des collectivités territoriales : « La Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime... »

Dans le cadre du programme de rénovation lourde acté pour l'établissement à échéance 2027, une première étape consiste à aménager et rénover le bâtiment d'enseignement professionnel pour y accueillir la section Arts Plastiques et à réhabiliter deux étages de l'internat en studios pour les étudiants post-bac.

Une partie importante de cette première tranche vise à réaménager l'ancien atelier de réparation de machines agricoles (désaffecté depuis 10 ans).

Pour l'internat, cela concerne une rénovation complète des étages R-1 et R-2, en y créant des studios avec sanitaires individuels, accessibles aux personnes à mobilité réduite et bénéficiant d'un fonctionnement autonome le week-end.

Les travaux de réhabilitation visent à réaliser des locaux répondant aux exigences techniques, environnementales et réglementaires nécessaires, répondant aux critères de qualité et de fonctionnalité attendus par l'établissement.

L'Avant-Projet Sommaire de l'opération est joint en annexe du présent rapport.

Le coût total l'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (Direction des infrastructures d'Enseignement) est de 1,950 M€ HT, décomposé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Etudes	150 000 €	180 000 €
Travaux	1 250 000 €	1 375 000 €
Total HT	1 400 000 €	1 555 000 €

Elle sera financée sur le programme 4121 « Travaux de bâtiment - Constructions scolaires », avec un cofinancement de 900 000 € (72 % de la partie travaux) au titre de la Dotation Spéciale aux Investissements des Départements 2023.

3. L'échéancier prévisionnel des travaux

- Etudes de maîtrise d'œuvre en cours : phase APS
- Date appel d'offres travaux : Novembre 2023
- Date de notification du marché : Mai 2024
- Date du début des travaux (ordre de service) : Juillet 2024
- Durée des travaux : 12 mois
- Date de fin de l'opération travaux : Juin 2025
- Réalisés et dépenses acquittées : Décembre 2025

Au regard des informations portées à votre connaissance, il vous est donc proposé :

- ✓ D'approuver l'opération de réhabilitation de locaux pédagogiques et de rénovation de l'internat pour la section arts plastiques du lycée Clémenceau de Sartè,
- ✓ De fixer le montant de l'opération à 1 555 000 € TTC (1 400 000 € HT),
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter un cofinancement de 900 000 € HT au titre de la Dotation Spéciale aux Investissements des Départements 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



> Bastia : La citadelle, 9 chemin des Turquines
20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.58.80 / Fax : 04.95.31.59.42
Email : lucchini.agence@gmail.com



Maître d'Ouvrage :

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Cité Scolaire Clémenceau SARTENE

AVANT PROJET SOMMAIRE



Éléments du dossier :

- Planche situation
- INTERNAT - Photos de l'existant
- INTERNAT - Plan R-1 existant 1/200
- INTERNAT - Plan R-2 existant 1/200
- INTERNAT - Plan R-1 projet 1/100
- INTERNAT - Plan R-2 projet 1/100
- INTERNAT - Plan type Chambres Simples 1/50
- INTERNAT - Plan type Chambres doubles 1/50
- INTERNAT - Plan Type Chambre PMR
- INTERNAT - Coupe Chambres 1/50
- BATIMENT LEP - Photos de l'existant
- BATIMENT LEP - Plan RDC existant 1/200
- BATIMENT LEP - Plan RDC projet 1/200
- BATIMENT LEP - Façade SUD
- BATIMENT LEP - Façade NORD
- BATIMENT LEP - Facade EST
- BATIMENT LEP - Façade OUEST
- BATIMENT LEP - COUPE

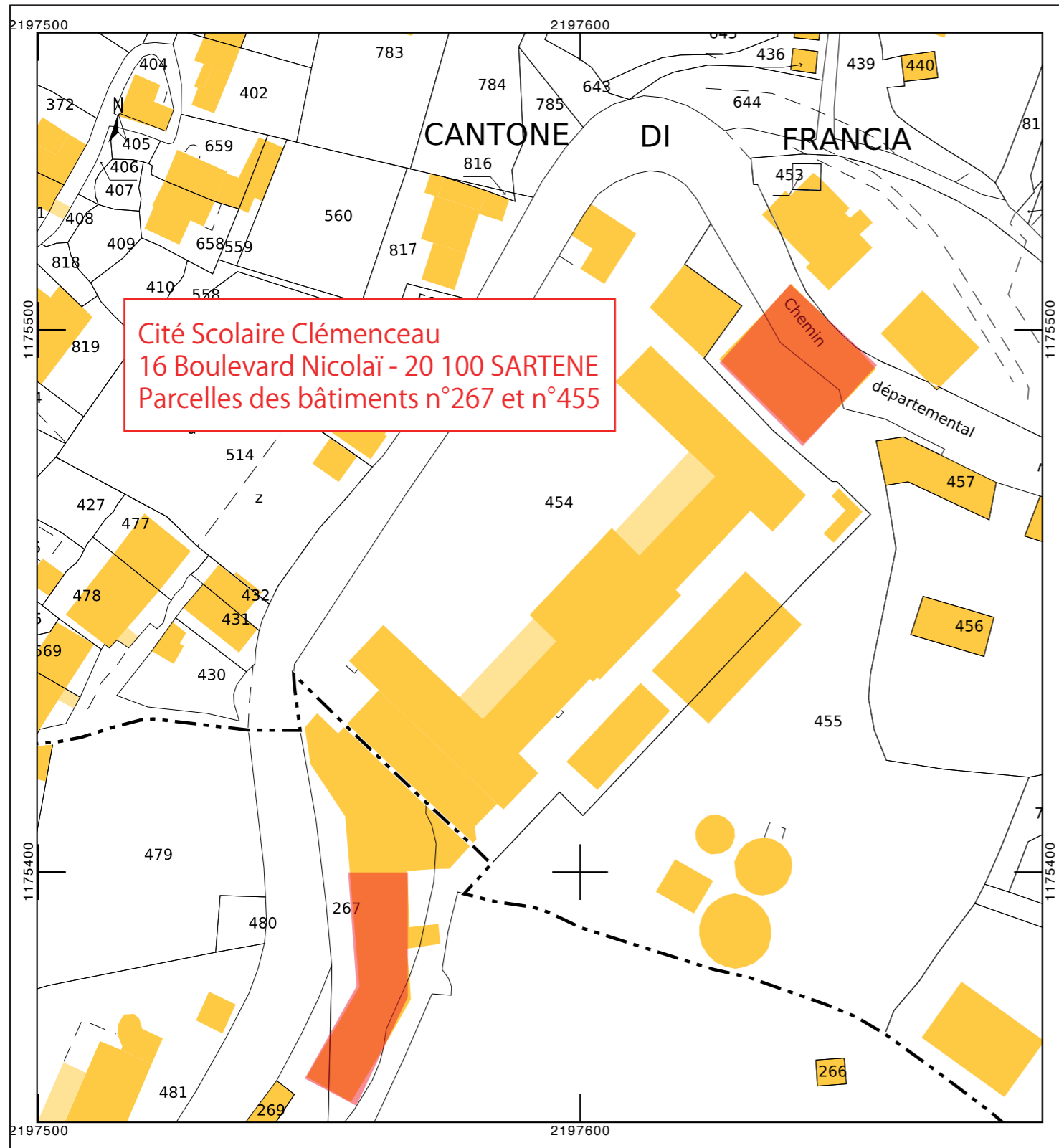
14 Juin 2023

Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution, ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Le Maître d'Ouvrage devra :

- Procéder à une étude de sol afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs dimensions.
- Confier une étude de structure à un bureau d'études.
- Faire appel à un bureau de contrôle pour cerner toutes les conditions de l'accessibilité handicapée et obtenir une conformité.

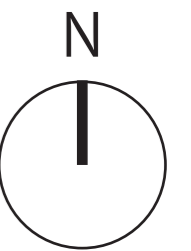
Ce document ne peut être ni reproduit ni communiqué sans l'autorisation de M. LUCCHINI Stéphane -loi du 11/03/1902



Plan cadastral
Echelle : 1/1000



Photographie aérienne proche



BATIMENT INTERNAT

Photographies et remarques sur l'EXISTANT

R-1/R-2 : Remise aux normes électrique et création de prises informatiques dans les espaces communs



R-1/R-2 Reperage des murs dégradé et remise en peinture



Suppression des sanitaires communs au profit de sanitaires individuels dans les chambres



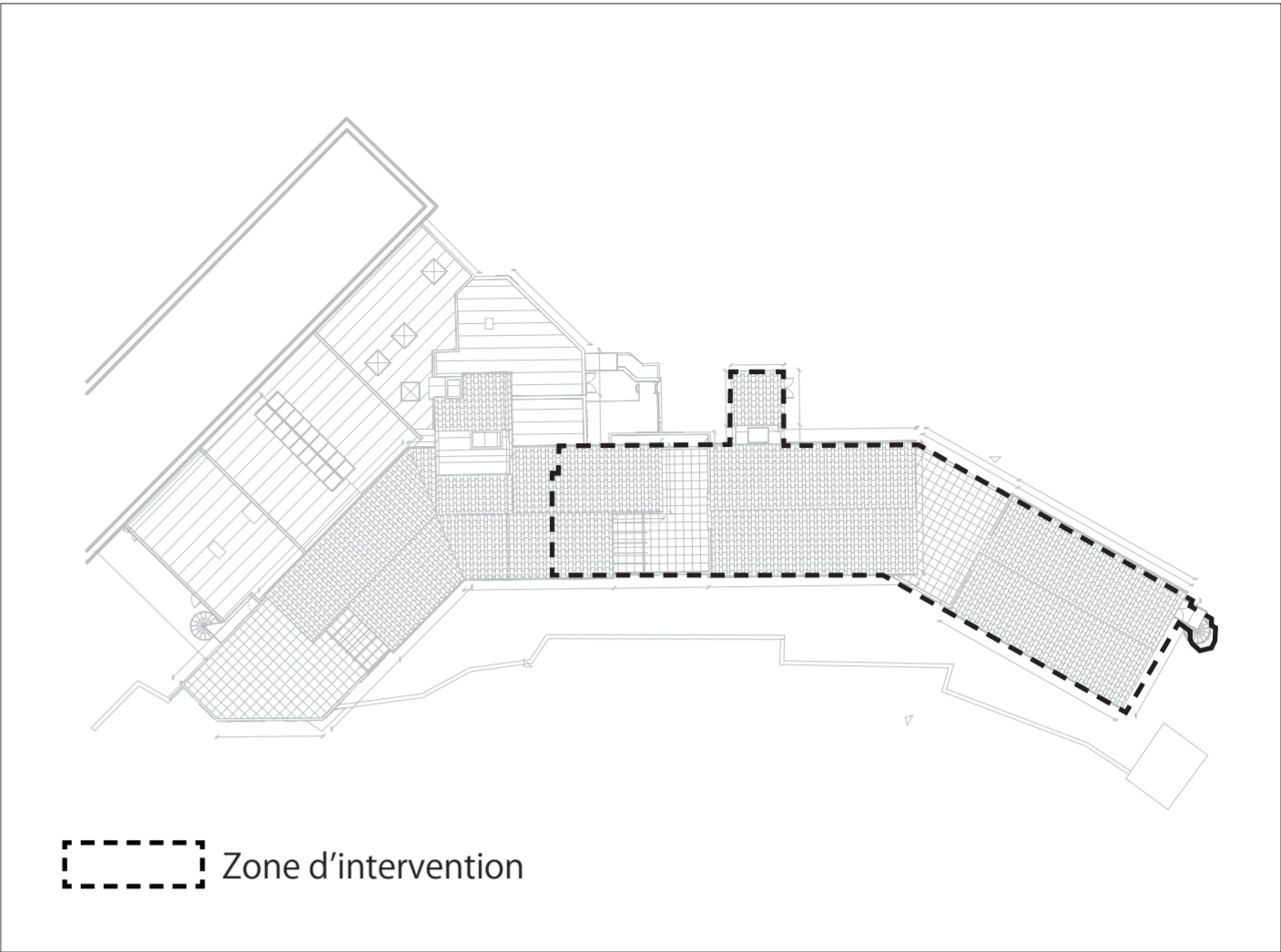
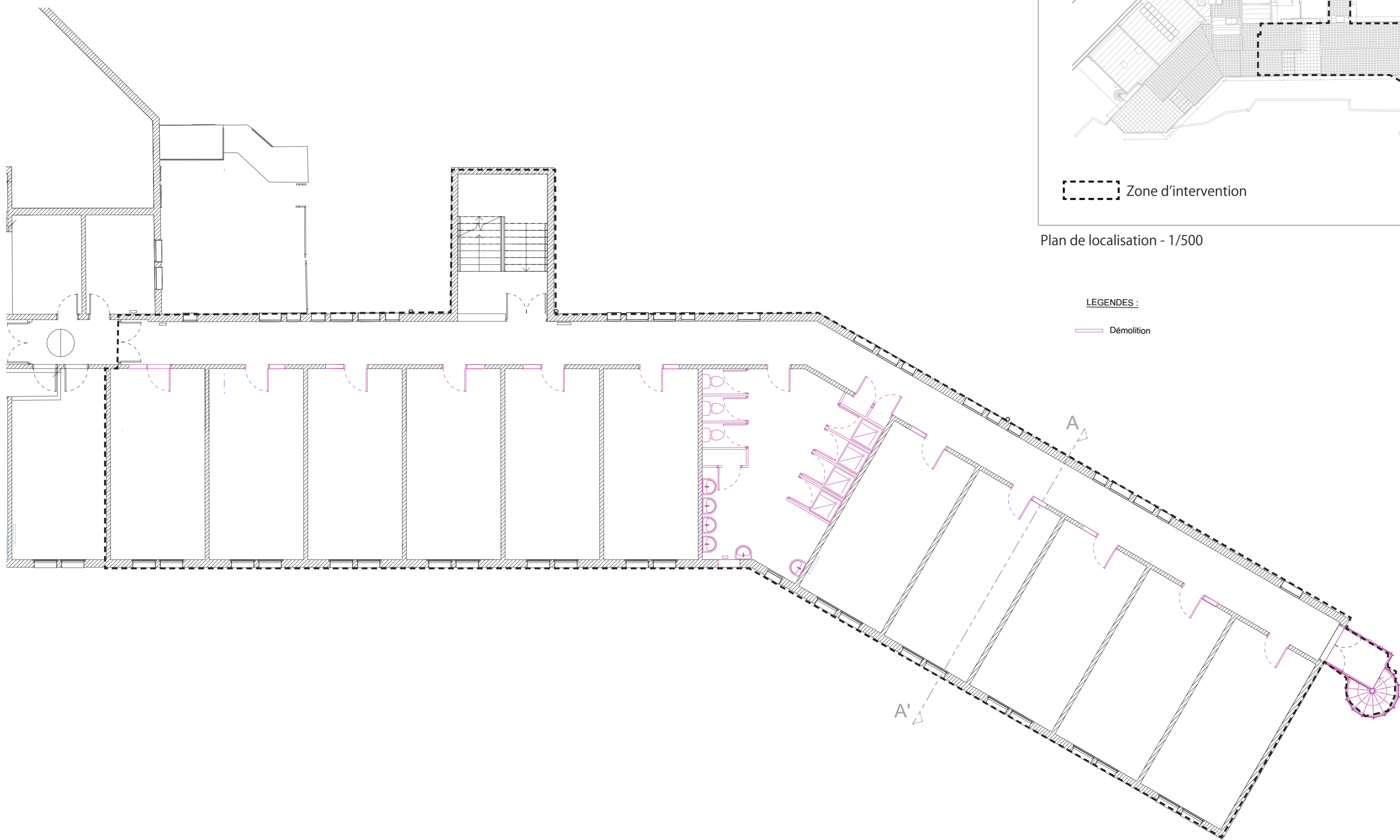
R-1 : Remplacement des MEX



R-1/R-2 : Réfection des sols espaces communs



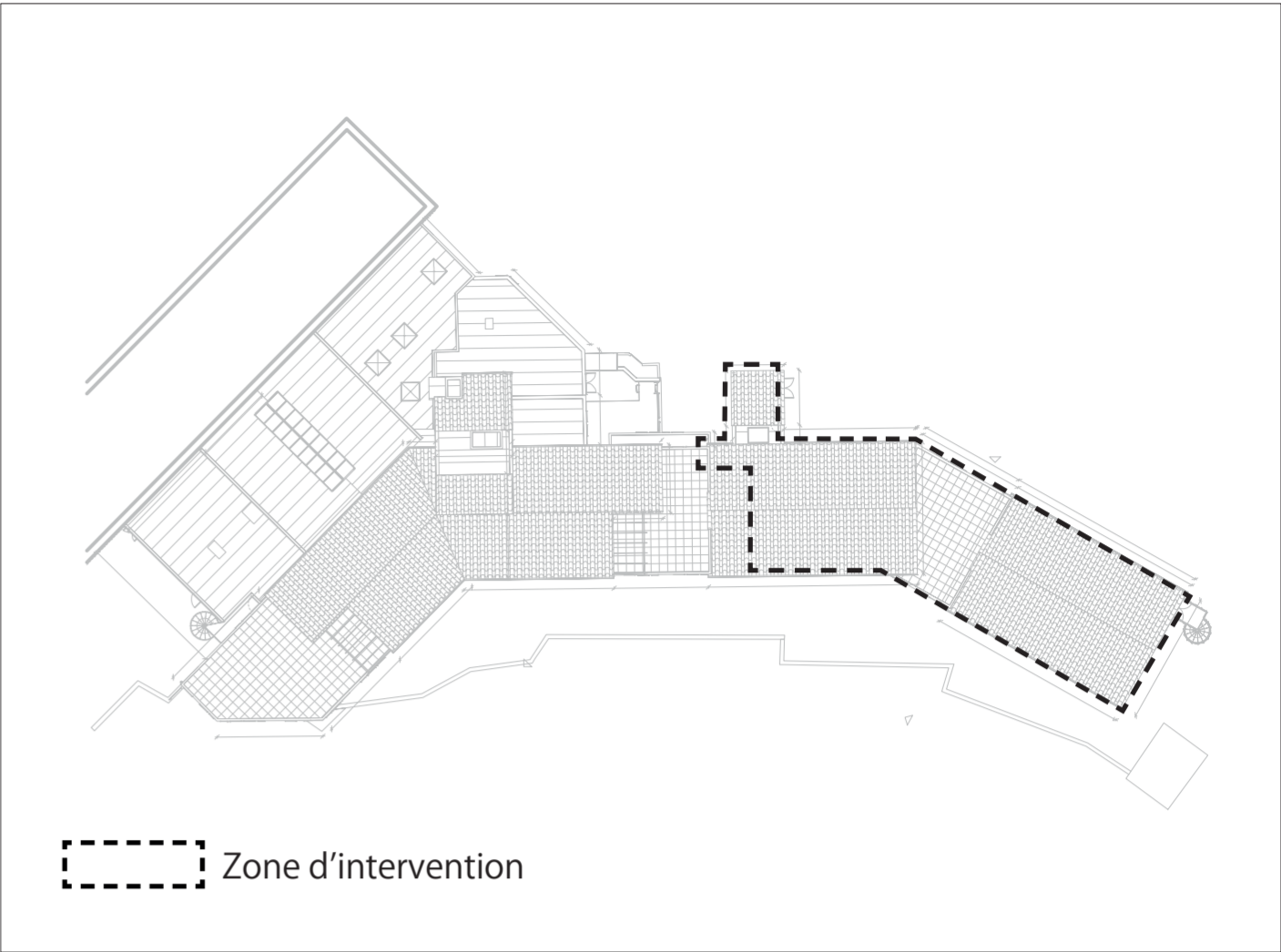
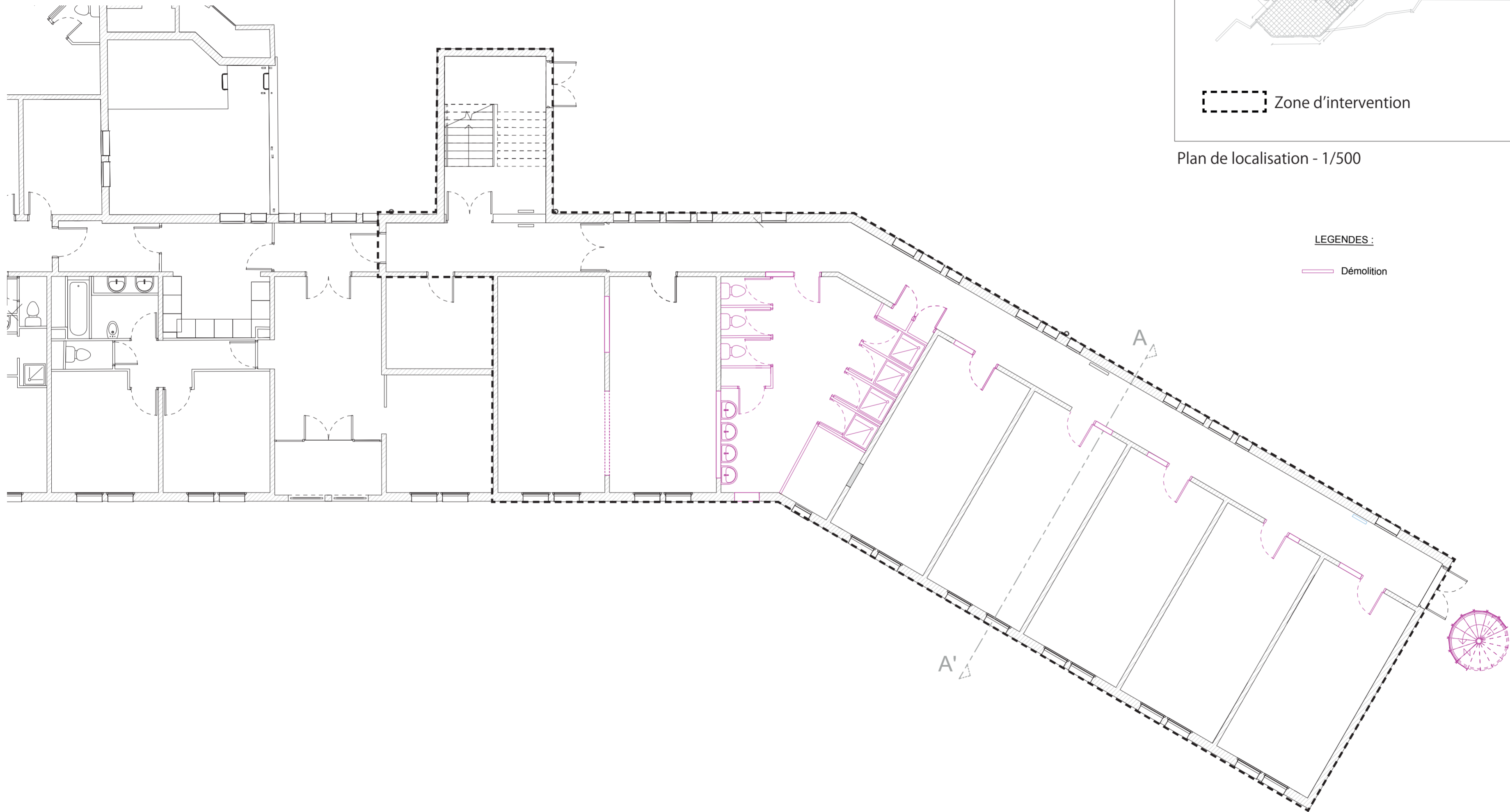
CHAMBRES : Refection des sols et faux plafonds
+ Création de sanitaires dans les chambres
+ Amélioration de la qualité du mobilier



Plan de localisation - 1/500

LEGENDES :

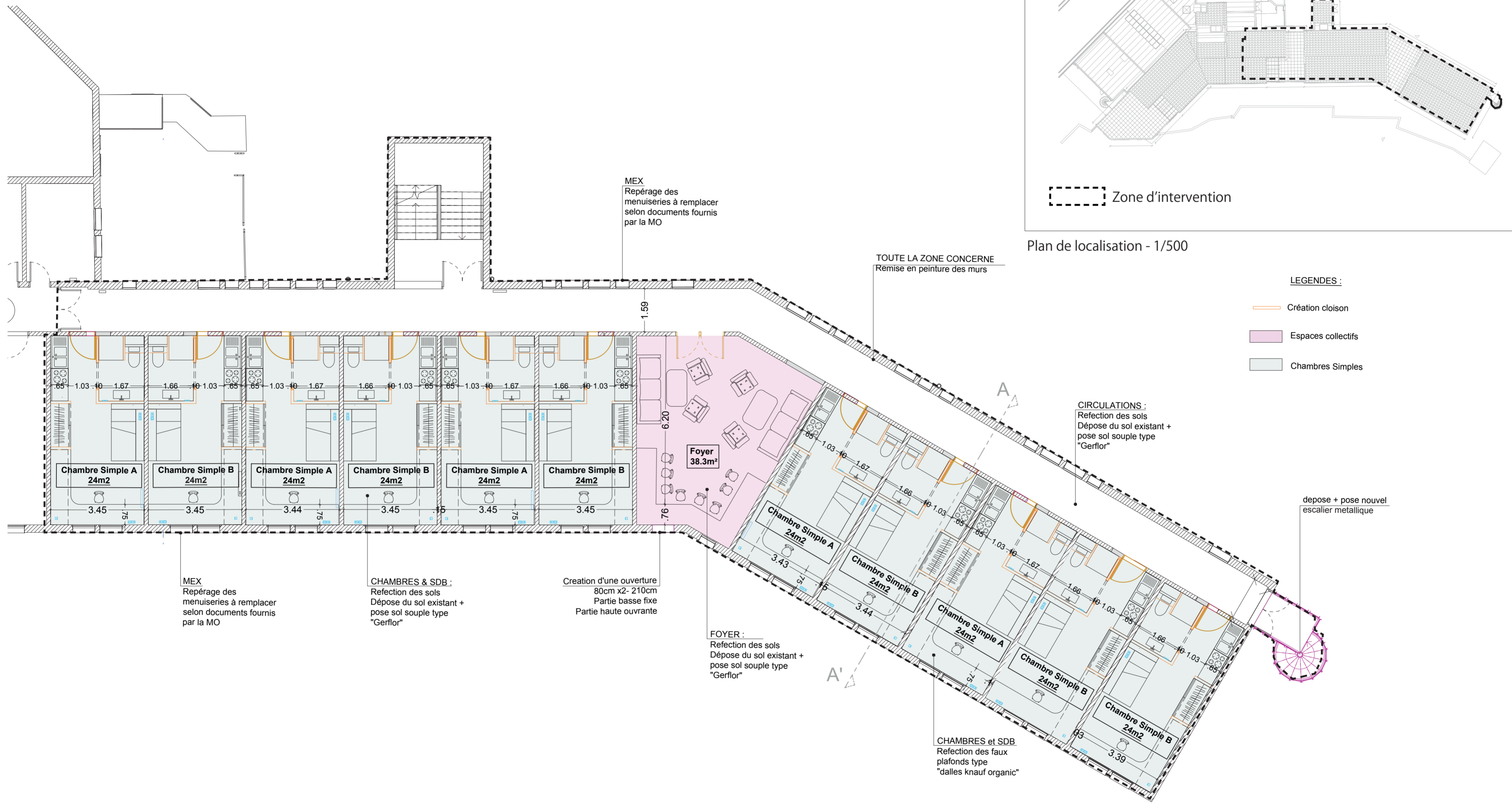
— Démolition

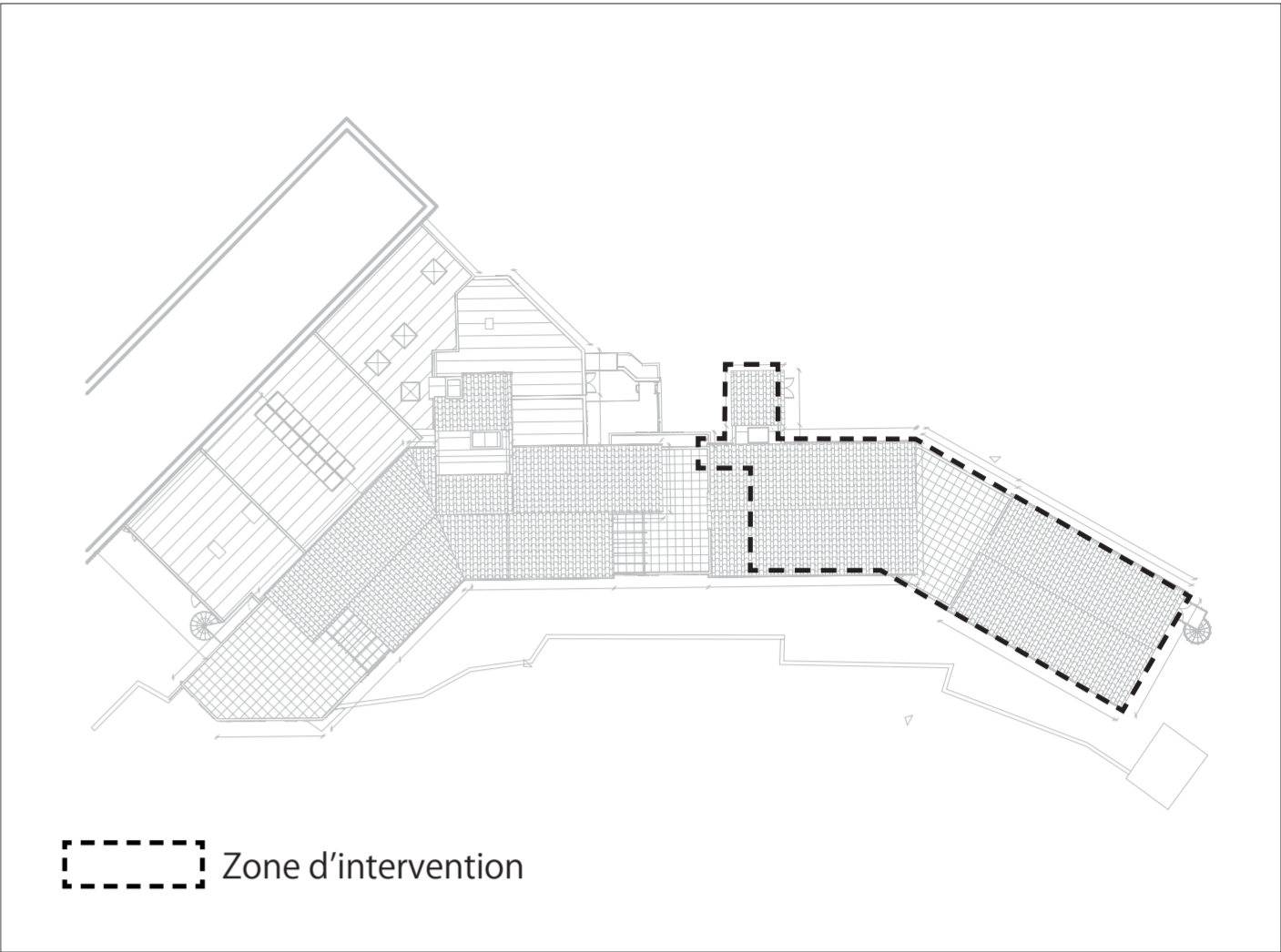
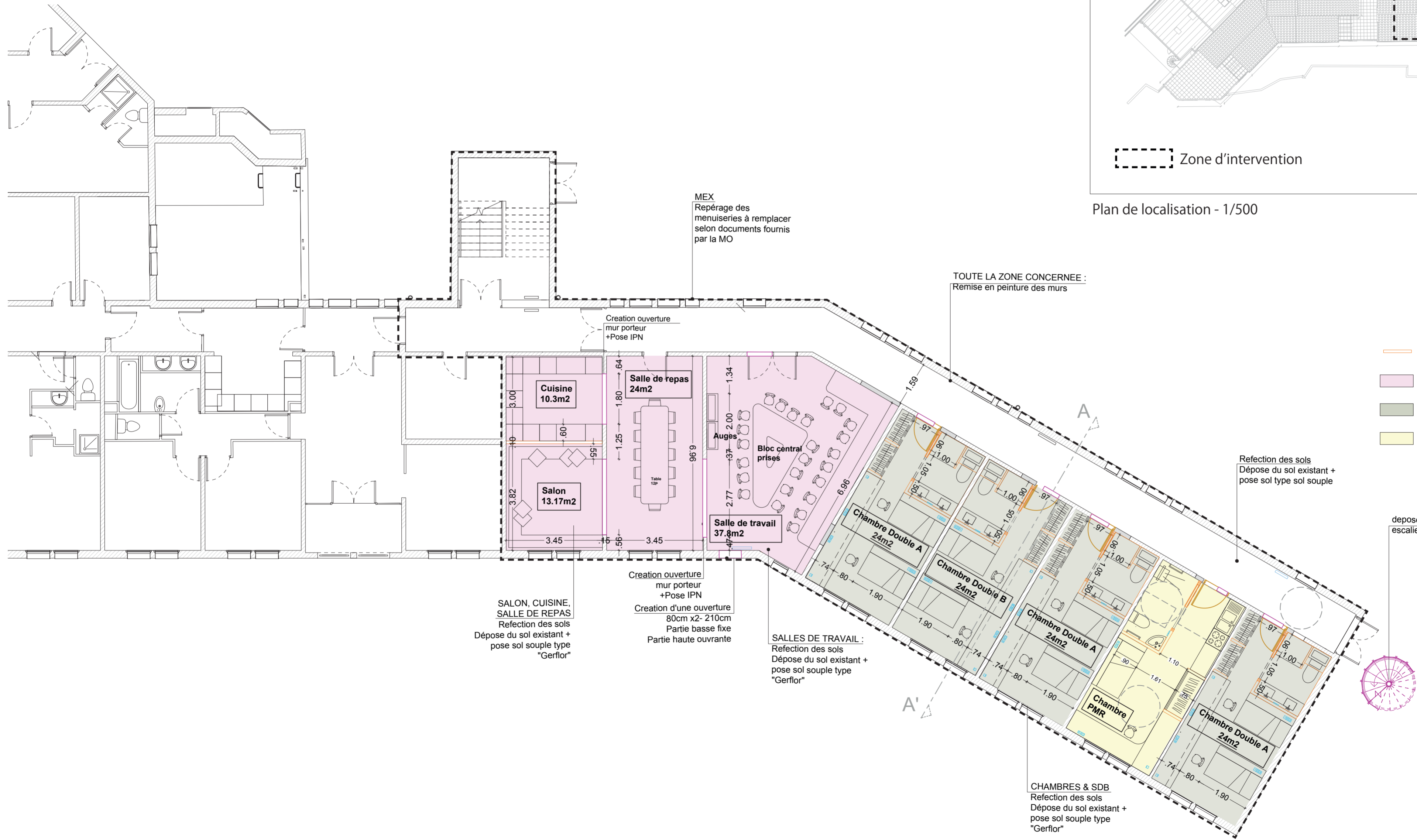


Plan de localisation - 1/500

LEGENDES :

— Démolition





Plan de localisation - 1/500

LEGENDES :

- Création cloison
- Espaces collectifs
- Chambre double
- Chambres simple PMR

SALON, CUISINE, SALLE DE REPAS
 Refection des sols
 Dépose du sol existant + pose sol souple type "Gerflor"

Creation ouverture mur porteur +Pose IPN
 Creation d'une ouverture 80cm x2- 210cm
 Partie basse fixe
 Partie haute ouvrante

SALLES DE TRAVAIL :
 Refection des sols
 Dépose du sol existant + pose sol souple type "Gerflor"

CHAMBRES & SDB
 Refection des sols
 Dépose du sol existant + pose sol souple type "Gerflor"

Refection des sols
 Dépose du sol existant + pose sol type sol souple

depose + pose nouvel escalier metallique

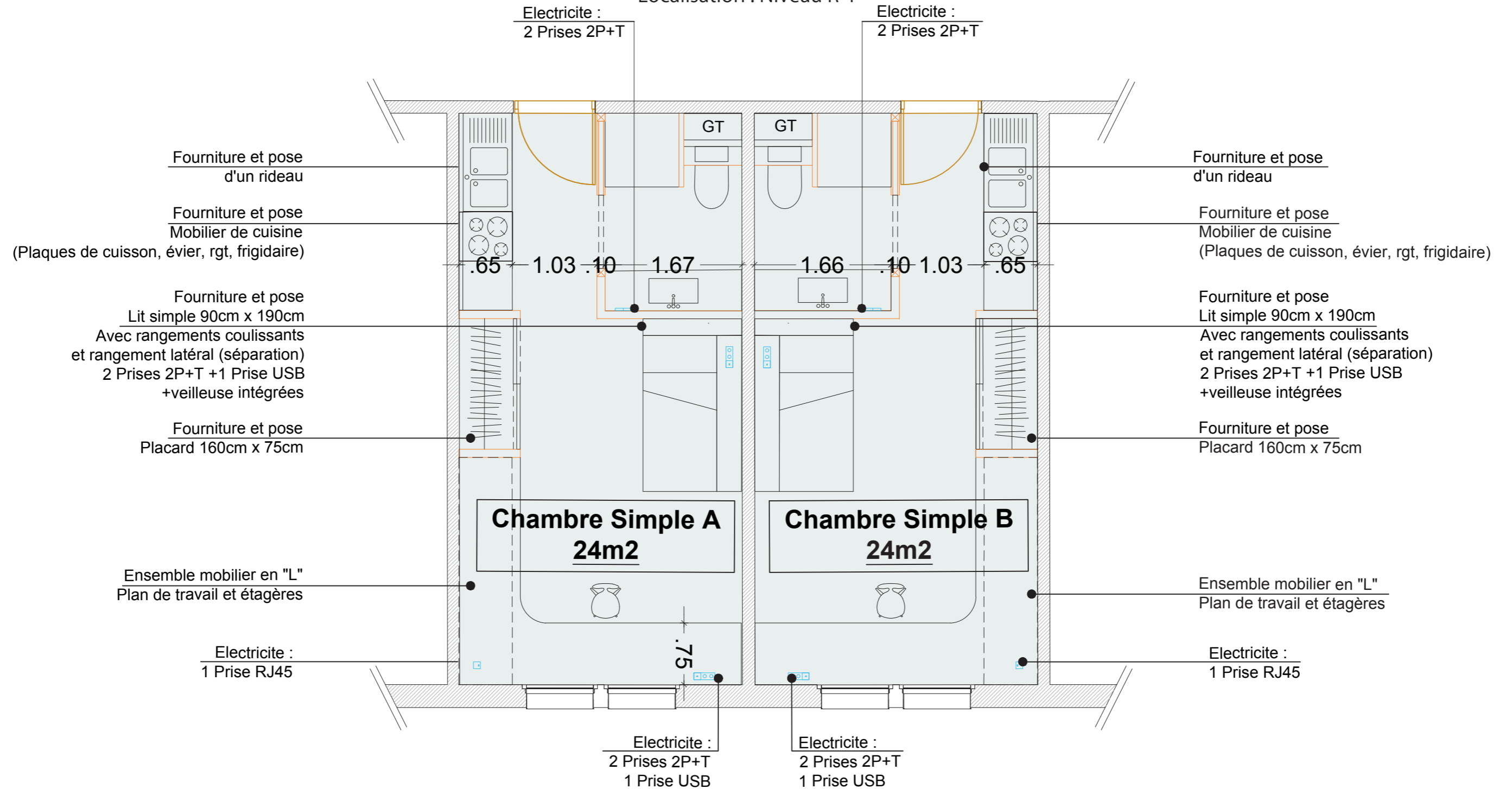
MEX
 Repérage des menuiseries à remplacer selon documents fournis par la MO

TOUTE LA ZONE CONCERNEE :
 Remise en peinture des murs

CHAMBRES SIMPLE

Plan type chambres

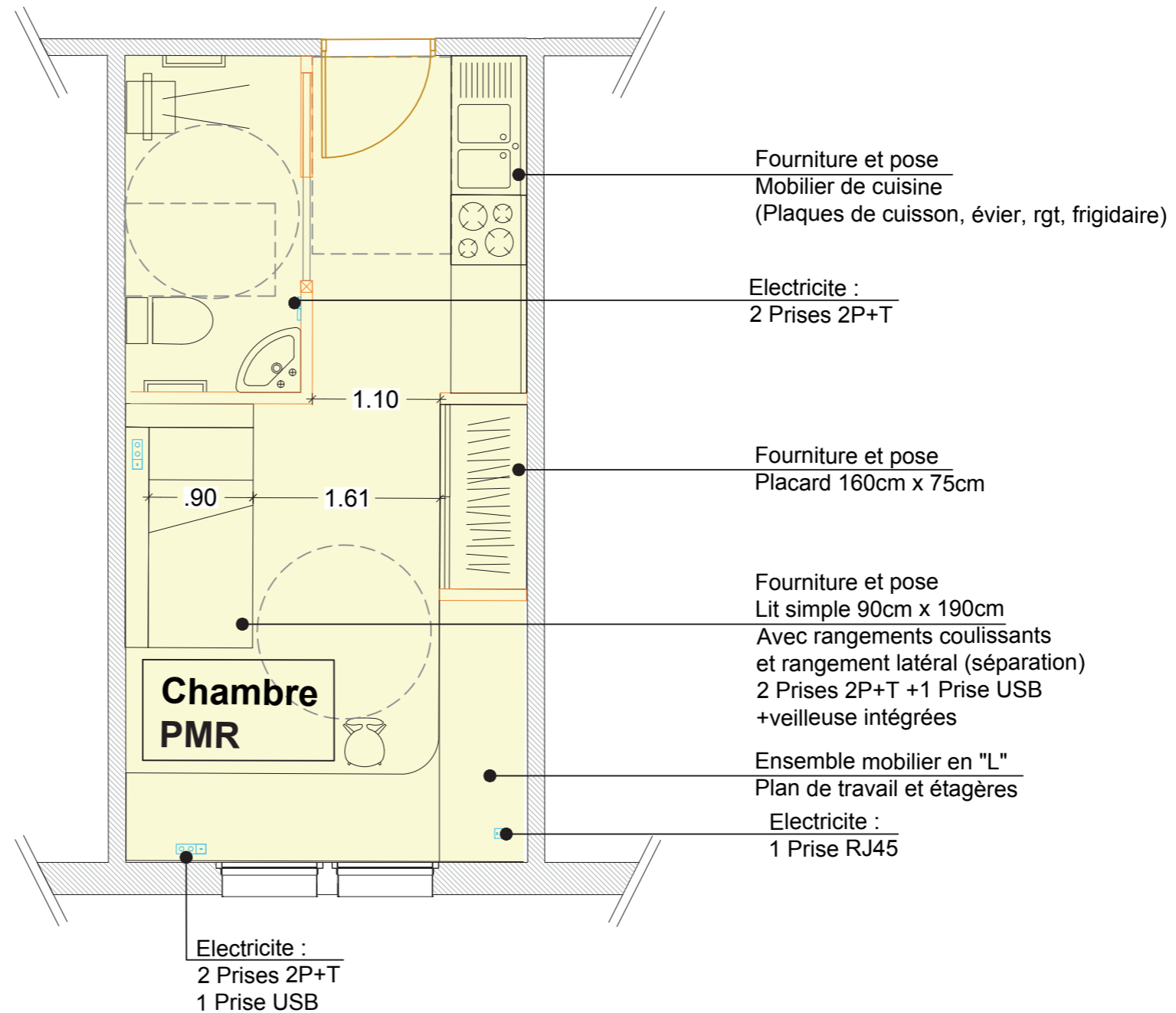
Localisation : Niveau R-1



CHAMBRES SIMPLE PMR

Plan type chambres

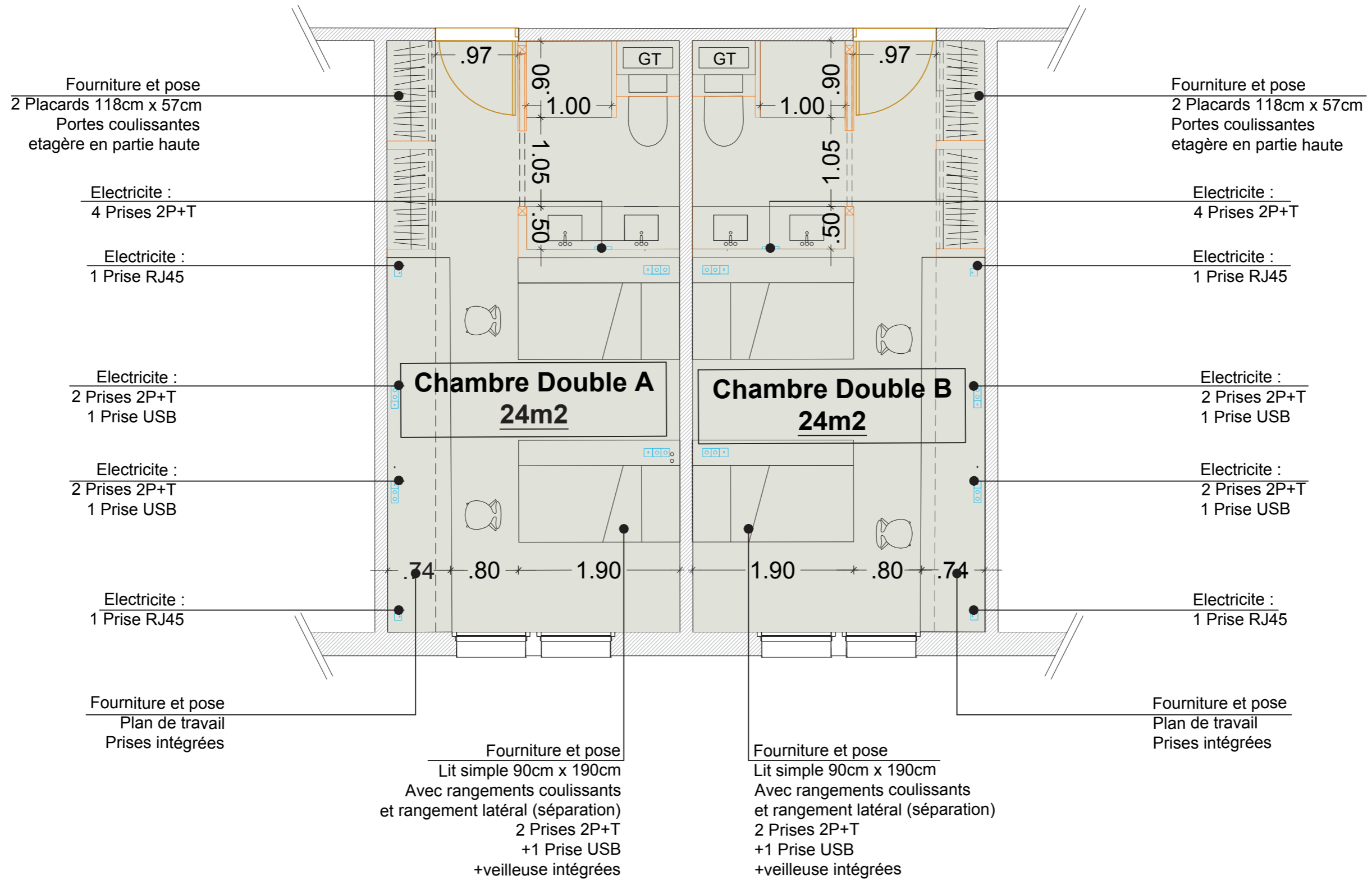
Localisation : Niveau R-1



CHAMBRES DOUBLE

Plan type chambres

Localisation : Niveau R-2

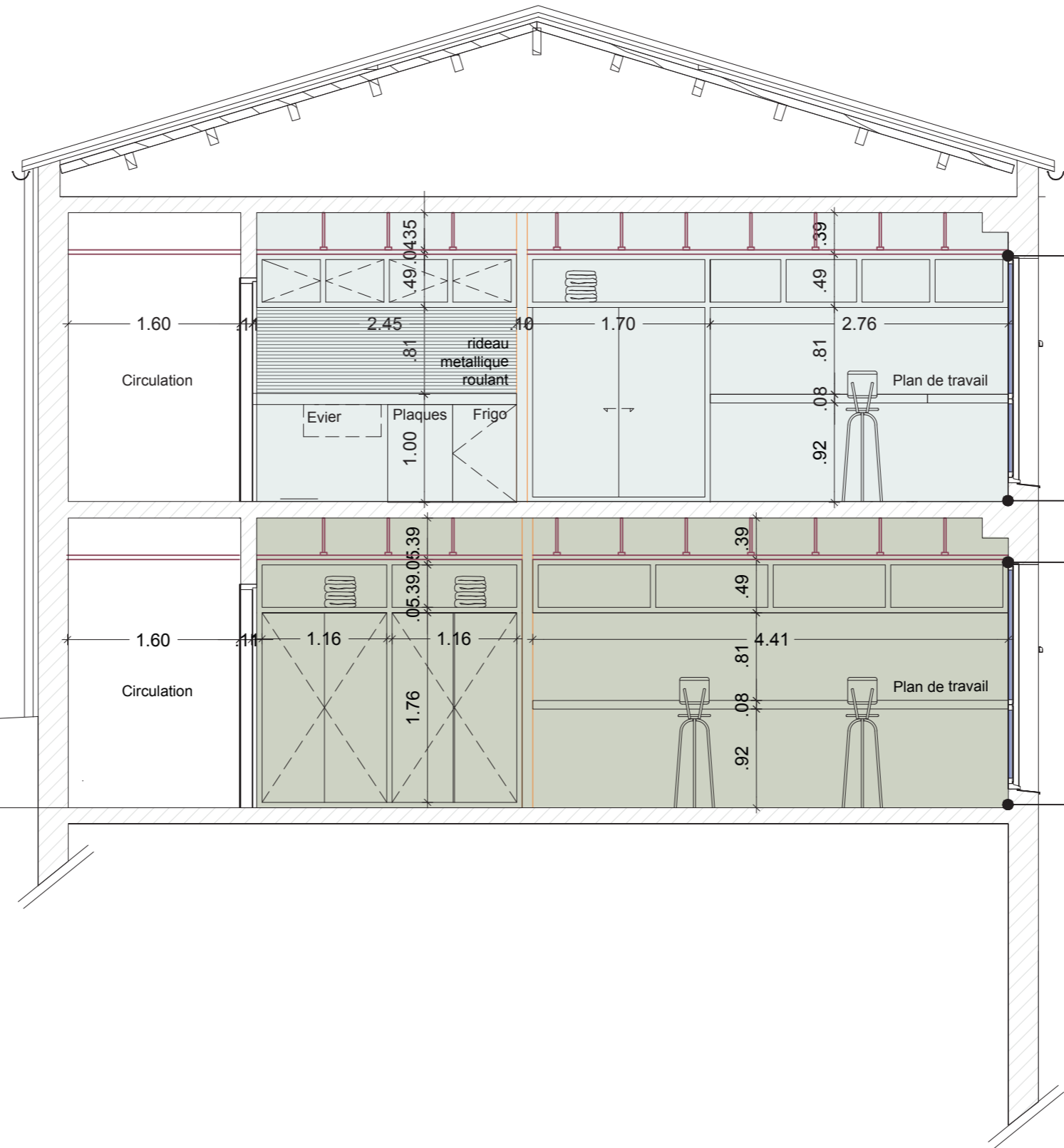


LEGENDE :

- Chambre double
- Chambres Simples

R-1
▼

R-2
▼



Fourniture et pose
d'un faux plafond acoustique
de type "Knauf Organic"

Fourniture et pose
Sol souple type "Gerflor"

Fourniture et pose
d'un faux plafond acoustique
de type "Knauf Organic"

Fourniture et pose
Sol souple type "Gerflor"

Batiment LEP

Photographie et remarques sur l'état des lieux

Menuiserie existantes
en Aluminium très
dégradées
(Vitrages cassés)
Prévoir changement de
toutes les
MEX

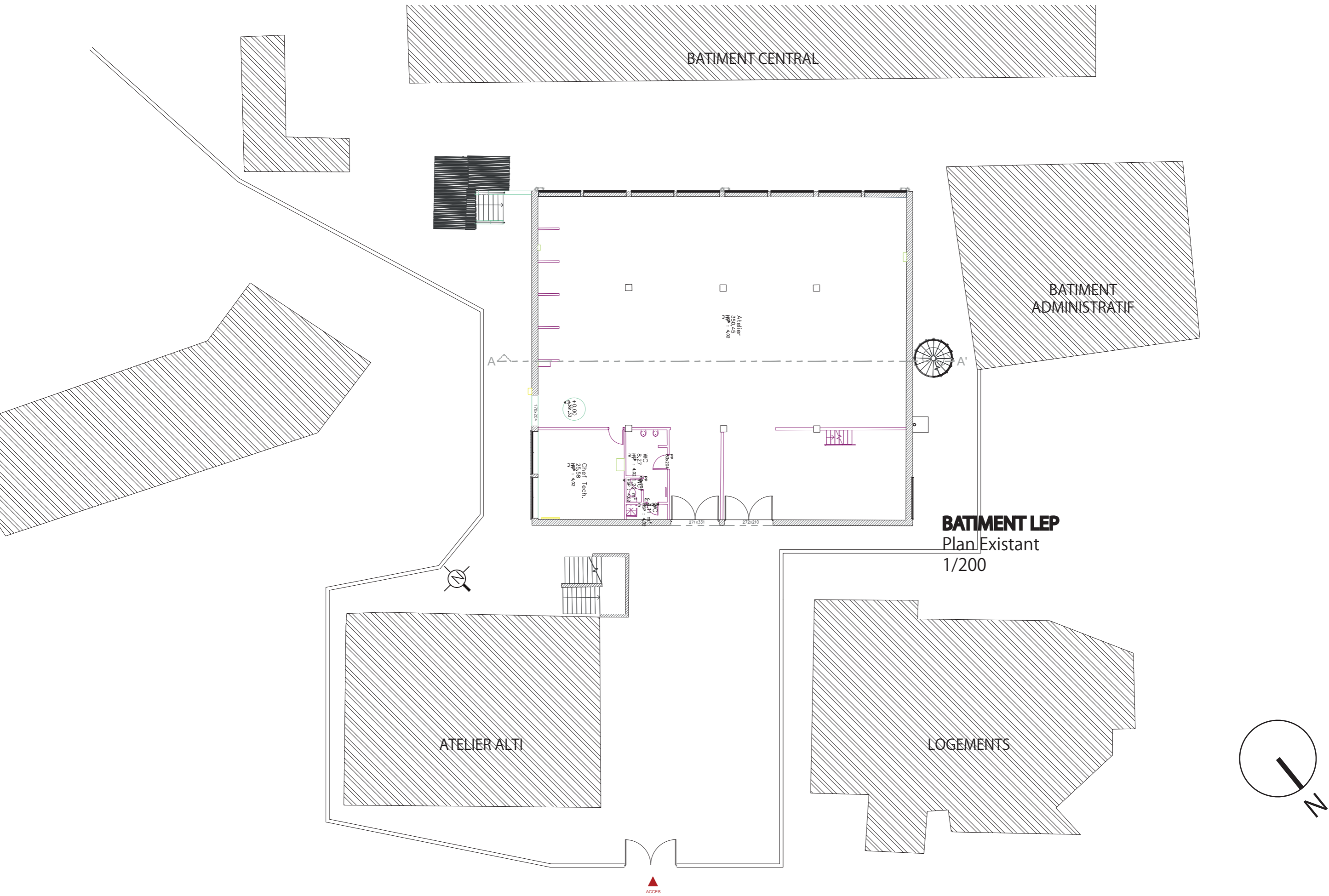


Refection du sol du parvis

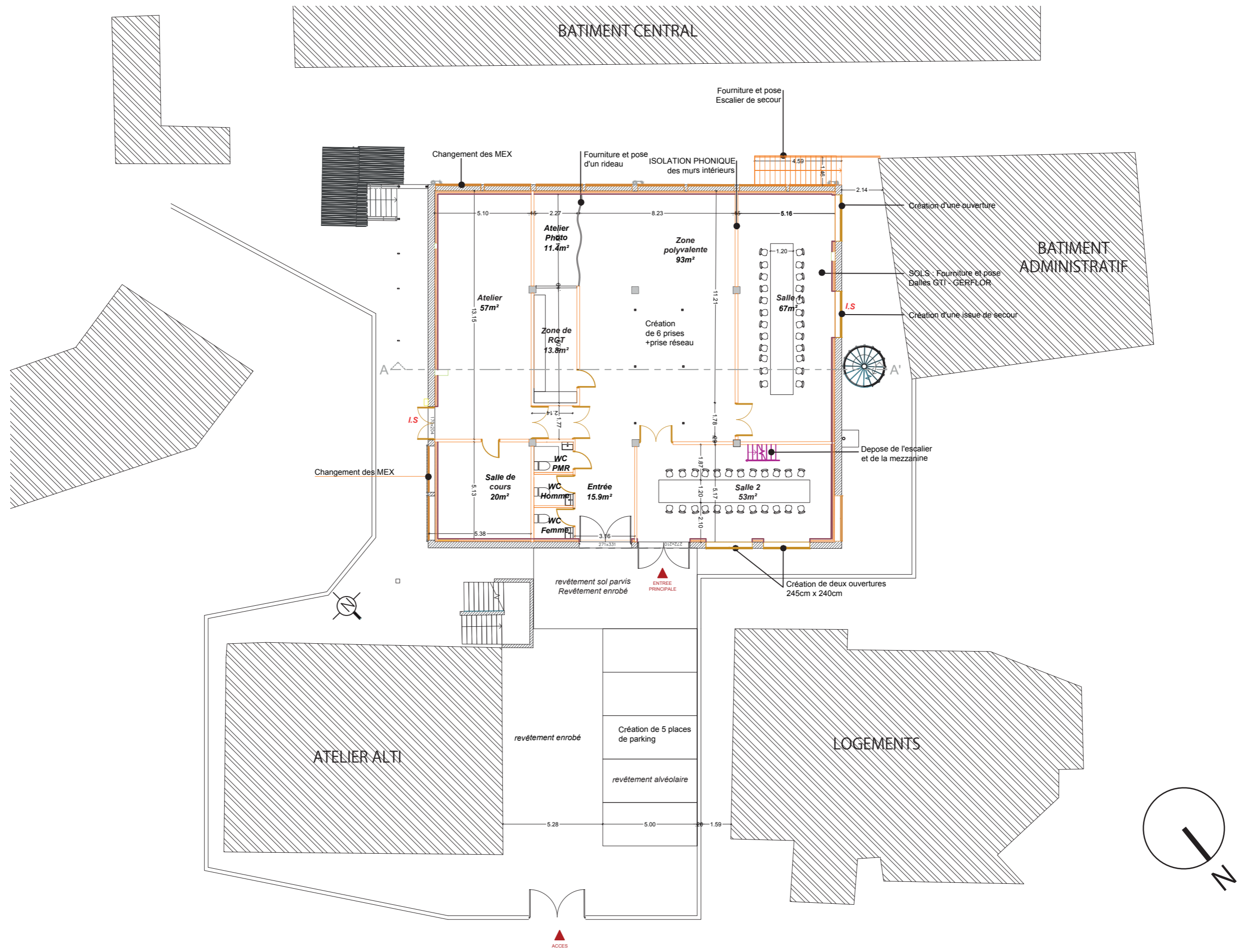
Refection des sols
et faux plafonds

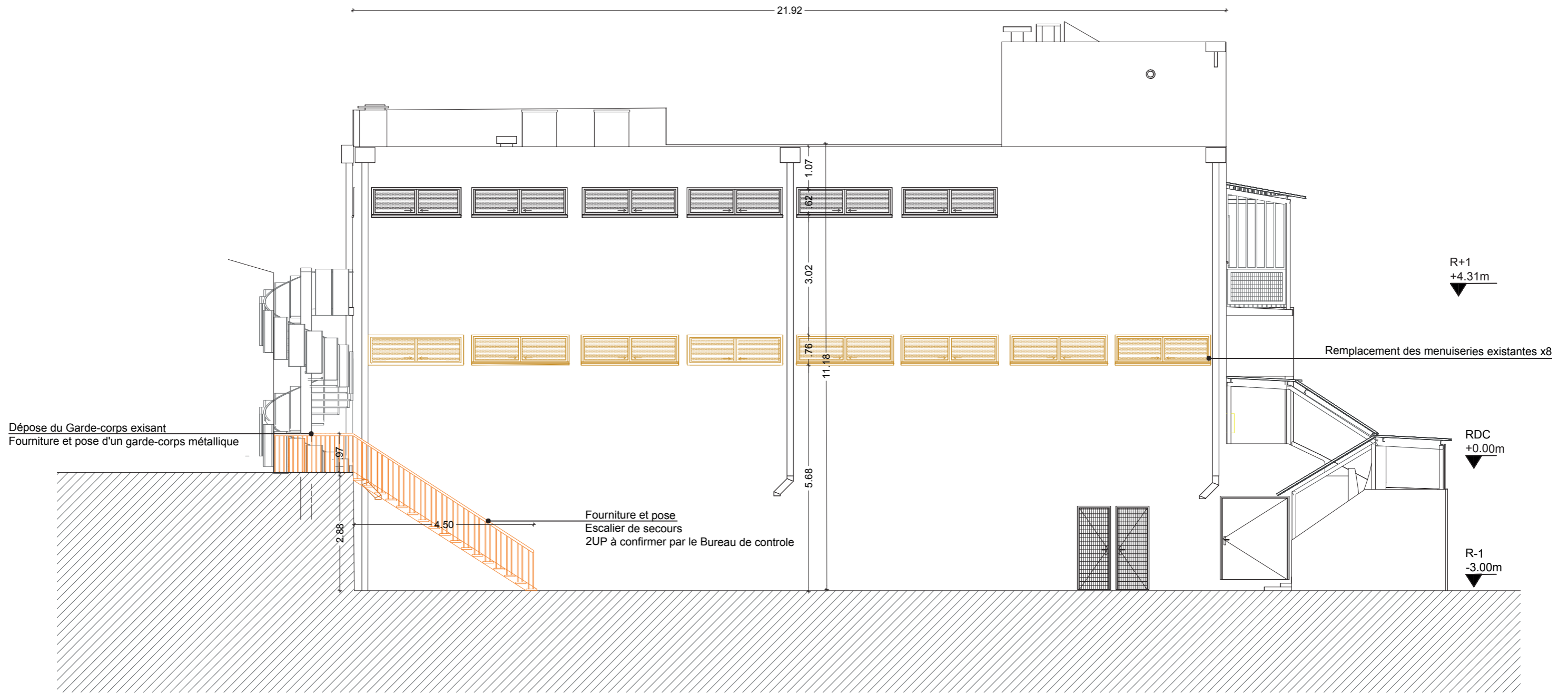


Façade existante dégradée ;
enduit éffrité
Prévoir piochage de la façade
+ projection d'un enduit
à la chaux trois couches
dans une teinte similaire
à celle de l'existant



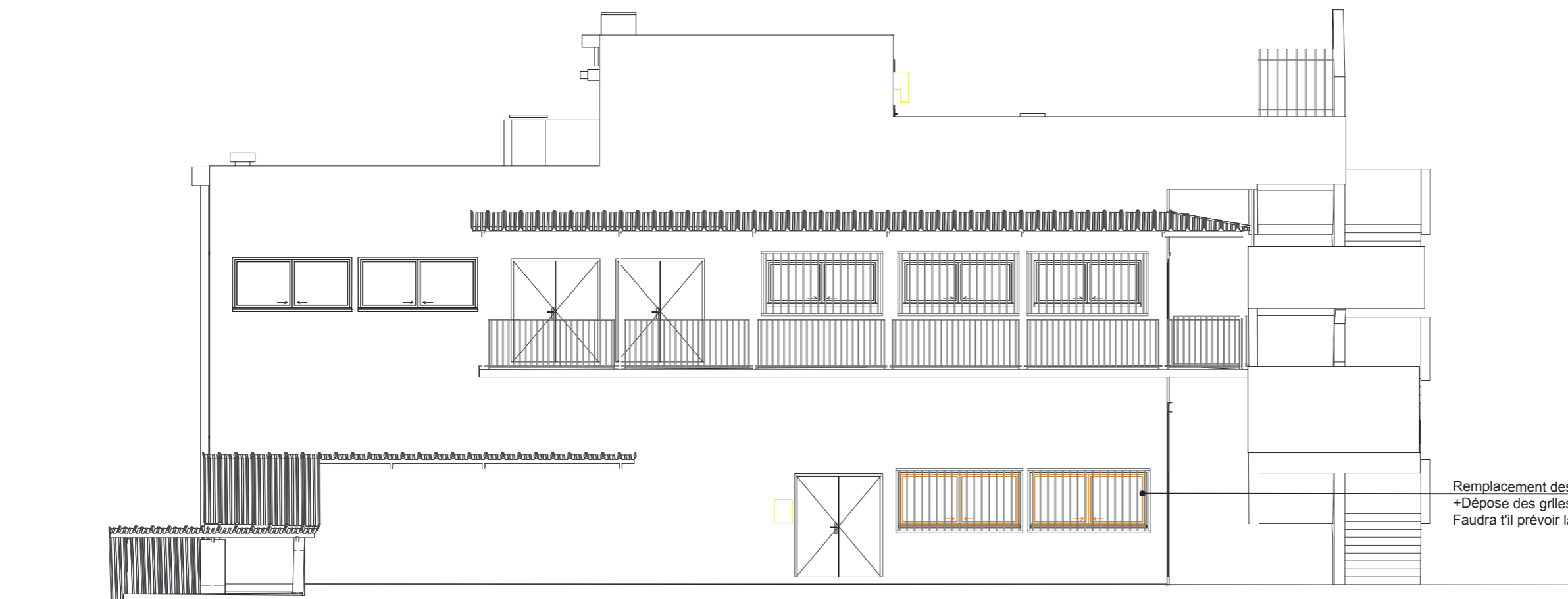
BATIMENT LEP
Plan Existant
1/200





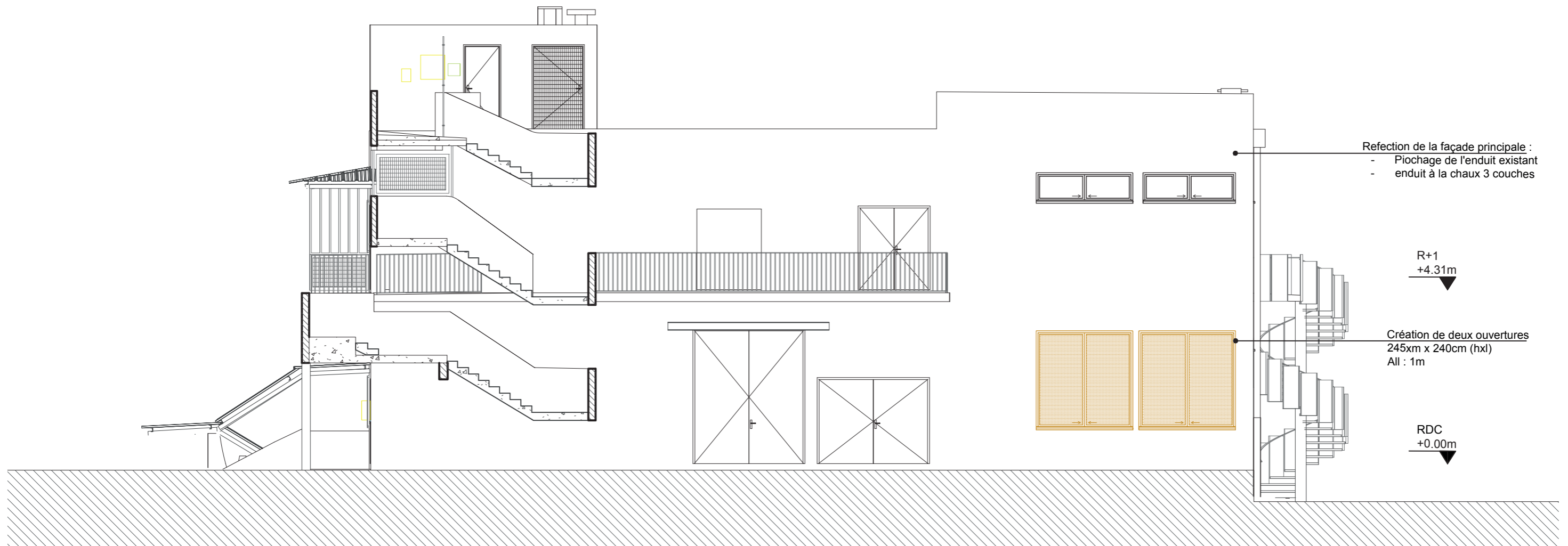
Façade SUD - 1/00

//

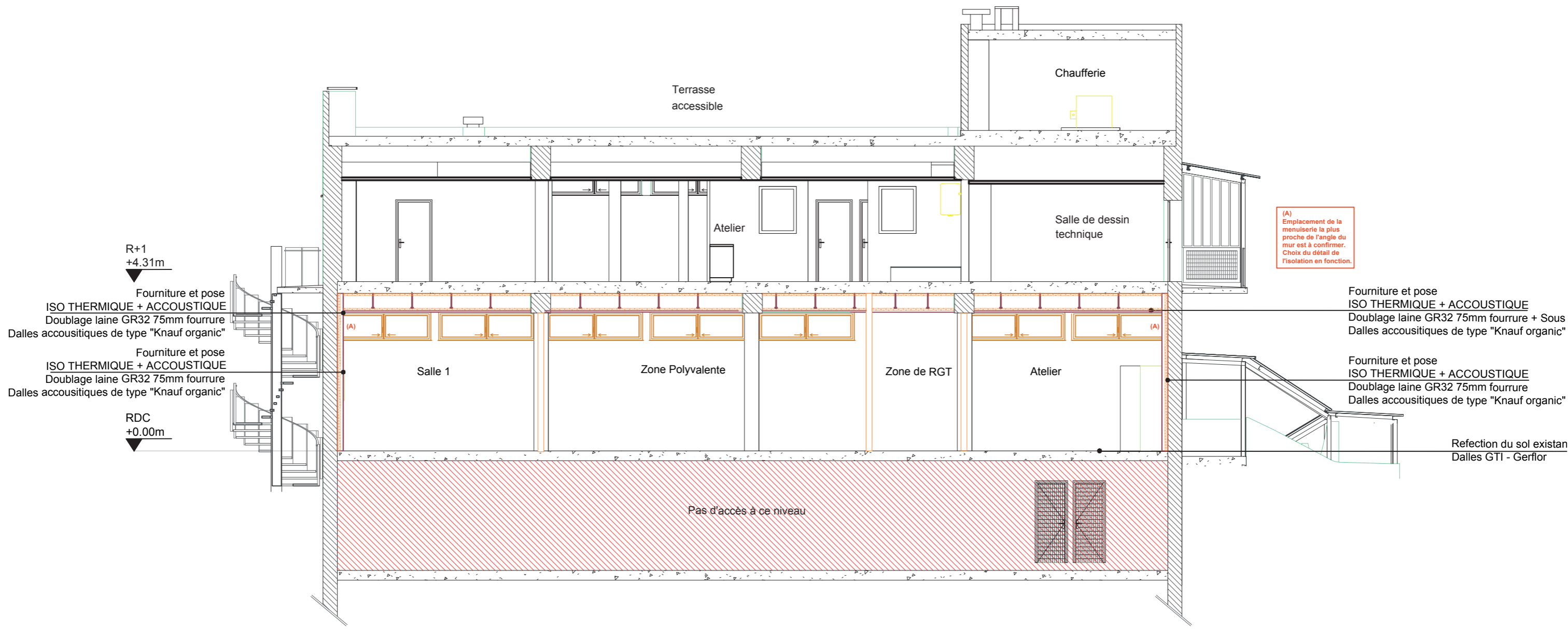


Remplacement des menuiseries existantes x2
+Dépose des grilles métalliques
Faudra t'il prévoir la repose ?

Façade OUEST - 1/00



Façade NORD - 1/100



BATIMENT LEP
COUPE - 1/100

